



# **Payer pour travailler ?**

## **PAS QUESTION !**

### **La CGT refuse la taxation des badges**

Marseille le 14 janvier 2014

Madame la directrice ,

Nous vous informons qu'une décision unilatérale de vos collaborateurs sanctionne les agents qui, pour diverses raisons, n'auraient plus à leur disposition le badge d'accès au site de Sadi Carnot (ci dessous copie du scandaleux message).

En effet, ces agents déjà pénalisés par le blocage des salaires, par l'absence de cantine, par le faible montant des tickets restaurant bloqués à 5 euros et l'impossibilité de stationner gratuitement sur le site ou à proximité, se retrouvent taxés par la direction.

#### **Pas question pour les agents de payer pour venir travailler !**

De plus comme vous pouvez l'imaginer la perte du badge est accompagnée bien souvent de la perte de clefs de véhicule et d'habitation ce qui ajoute au désarroi des conséquences pécuniaires non négligeables pour l'agent.

#### **Pour la CGT, faire payer un badge d'accès sur le lieu de travail serait inique et inacceptable.**

Concernant cette initiative, le dialogue social mis en avant dans ses discours par le directeur général n'a pas été respecté.

A aucun moment la direction ne nous a informé de cette mesure mesquine, de la gestion comptable d'une telle injustice, du coût réel d'une carte.

Demain l'administration va-t-elle vous pénaliser en cas d'accrochage routier de votre voiture de fonction ? Nul doute que vous et vos collaborateurs réagiriez.

(Pour mémoire un membre de l'équipe de direction a égaré son ordinateur portable il y a quelques mois et à notre connaissance il n'y a eu à juste titre aucune sanction pécuniaire de cet AFIP.)

C'est pourquoi la CGT vous demande de revenir sur cette décision injuste.

**La CGT Finances Publiques 13**

*Extrait du Message de la direction :*

*Bonjour,*

*A compter du 1er janvier 2014, en cas de perte ou de détérioration d'un badge d'accès, le remplacement dudit badge sera fera moyennant une "participation financière" de l'agent concerné à hauteur de 5 € (chèque à l'ordre du Trésor Public).*